

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : juridique, économique, commercial, techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique
- Remplir l'obligation de formation continue selon le Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, nécessaire à l'exercice de la profession et pour le renouvellement de la carte professionnelle

COMPÉTENCES VISEES

- Consolider les acquis techniques métier immobilier
- Intégrer les actualités réglementaires impactantes pour l'activité de l'immobilier
- Acquérir des techniques de base pour communiquer sur les réseaux sociaux dans le cadre de son activité

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du Décret 2016-173 du 18/02/2016 (titulaires de la carte professionnelle, ainsi que les négociateurs, les salariés ou indépendants)

PRÉREQUIS

Pas de prérequis de diplôme

Prérequis technique : disposer d'un terminal informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet

MOYENS ET MODALITES D'ÉVALUATION

Quiz amont de positionnement

Tout au long du parcours, des exercices sous forme de quiz ainsi que des cas concrets permettent au stagiaire de se situer au regard des exigences attendues.

Quiz final de validation sous forme de QCM

Attestation de formation délivrée sous réserve d'obtention

d'un score supérieur à 70% au quiz final

En cas d'échec, un 2ème passage est disponible

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning interactive : vidéos, slides, exercices pratiques, quiz intermédiaires d'ancrage

DURÉE

Durée totale de la Formation : **18 heures**

La formation, une fois démarrée, doit être achevée au plus tard le 31 décembre de l'année civile en cours.

COÛT

Coût : **190,00 €**, opération exonérée de TVA en application de l'article 261-4.4 du code général des impôts.

- Inscriptions à transmettre à contact@ifib.fr
- Entrée en formation possible toute l'année : dates définies en accord avec le stagiaire
- Accès à l'information, étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap : contactez-nous sur contact@ifib.fr ou au 01.30.59.24.16

FORMATION LOI ALUR 18 HEURES

Le décret 2016-173 du 18 Février 2016 précise l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, gestionnaires de patrimoine immobilier, syndics de copropriété) dans les domaines du juridique, économique, commercial, déontologique et techniques (construction, urbanisme, transition énergétique).

Les domaines doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

Le programme proposé inclut les deux heures de déontologie qui sont obligatoires pour renouveler la carte professionnelle.

QUIZ AMONT DE POSITIONNEMENT

Déontologie

- Déontologie de l'agent immobilier (2h)

Actualités

- Le marché de l'immobilier et son actualité
- Loi ELAN : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- RE 2020 : les nouveaux standards de la construction
- Le PTZ 2021
- La Loi de Finances 2021
- La Loi de Finances 2022
- Le nouveau DPE
- Le dispositif Pinel et Pinel plus

Technique métier

- Du mandat à l'acte authentique de vente (l'essentiel)
- Le démembrement temporaire de propriété
- La copropriété
- Le régime de location meublée et les locaux commerciaux équipés

Réglementation

- La lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme
- Loi Sapin II : la lutte contre la corruption
- Les règles d'urbanisme

Digital

- Améliorer votre culture digitale
- Comment réussir la conduite du changement digital ?
- Sensibilisation à la sécurité informatique

OCM DE VALIDATION

Détail des modules : voir page suivante

Détail des modules :

Déontologie	
Déontologie de l'agent immobilier	02:00:00
Actualités	
Le marché de l'immobilier et son actualité	00:30:00
Loi ELAN : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique	00:45:00
RE 2020 : les nouveaux standards de la construction	00:20:00
LE PTZ 2021	00:45:00
Loi de finances 2021	00:30:00
Loi de finances 2022	00:45:00
Le nouveau DPE	00:40:00
Le dispositif Pinel et Pinel plus	00:30:00
Technique métier	
Les modes d'acquisition d'un bien immobilier	00:45:00
Du mandat à l'acte authentique de vente (l'essentiel)	01:30:00
Le démembrement temporaire de propriété	00:45:00
Le régime de location meublée et les locaux commerciaux équipés	01:00:00
La copropriété	01:55:00
Réglementation	
La lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme	00:45:00
Loi Sapin II : la lutte contre la corruption	00:30:00
Les règles d'urbanisme	01:30:00
Digital	
Améliorer votre culture digitale	00:40:00
Comment réussir la conduite du changement digital ?	00:40:00
Sensibilisation à la sécurité informatique	00:45:00
Validation de formation	
QCM de validation	00:30:00
Durée totale	18:00:00